

7 janvier 2026

BS.26-01-001-AF

Les Représentants de Proximité (RP) du SNPNC sont là pour faire remonter les dysfonctionnements rencontrés au quotidien par les PNC.

Si de nombreux sujets sont abordés par ailleurs dans les différentes commissions, certains nécessitent des éclaircissements ou des réponses en réunion RP trimestrielle.

POINT D'ACTUALITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

➡ Radioprotection 2010-2024 :

L'évolution des doses collectives est affinée par des calculs de l'Autorité de Sûreté nucléaire. En 2019 l'augmentation des doses a été liée à l'activité solaire.

En 2024 la dose moyenne LC est de 1,45 mSv (seuil réglementaire : 6 mSv).

Pour les PNC Asie d'octobre 2024 à octobre 2025 la dose moyenne est de 1,53 mSv. Pas d'alerte pour les PNC japonais.

Le transport de matières radioactives en fret connu des PNT. L'information peut être partagée aux PNC.

Les destinations les plus impactées sur LC : Bengalore, Bogota, Mexico, Lima, Johannesburg, Dehli, Bombay, San José, Sao Paulo.

Les destinations les plus impactées sur MC/CC : Ajaccio et Bastia (affrètement Air Corsica) : le réseau CC/MC est peu impacté.

Il y a une surveillance particulière des femmes enceintes, par la médecine du travail jusqu'à 16 semaines de grossesse. Un point est effectué tous les mois.

Chaque PNC peut consulter en temps réel sa dosimétrie sur SievertPN :

<https://www.sievert-system.org/SievertPn.html>

➡ Paludisme : introduction de nouveaux répulsifs cutanés.

Les escales impaludées desservies par Air France concernent le réseau africain uniquement. Baisse des cas PNC en 2025.



➡ Constat de diminution des otalgies. Mise en place d'une cabine de téléconsultation depuis 2023.

Dotation de bouchons d'oreilles (MyEarPlug) pour les PNC demandeurs, dispositif non obligatoire.

➡ Demande de réintégration des lampes bien que cela ne soit pas un EPI. NB : Les PNC peuvent utiliser tout dispositif d'éclairage compatible Sécurité des Vols pour circuler en cabine lors des vols de nuit.

➡ Prises de médicaments contenant des substances psychoactives :

"Un membre d'équipage ne doit pas exercer ses fonctions lorsqu'il est sous leurs effets."

Est-il possible d'obtenir une liste des médicaments autorisés/non autorisés : une lettre rédigée par les médecins du travail pour le médecin traitant est disponible sous skylib/sst/autres risques.



VOS RP SNPNC INTERPELLENT LA DIRECTION



➡ DDA 2

Un DDA 2 éligible, pour lequel le test de compatibilité ne révèle aucune dispersion à la date prévue au planning, est ensuite annulé par SMS pour un prétextu motif de dispersion, au prétexte de la pose d'un RADD. **Demande SNPNC** : Intégration d'un correctif pour éviter cet irritant. L'Entreprise s'y est engagée...

➡ TSV Max dans dossier de vol

L'Accord PNC, chapitre G, 10.5, dépassement des limitations en cours d'exécution du courrier, prévoit explicitement que le TSV maximal en programmation figure dans le dossier de vol du CC ou du PNC isolé.

Demande SNPNC : Nous demandons que cette obligation soit effectivement respectée par l'Entreprise. ->Le sujet sera traité en comité de suivi.

➡ Sélection CC 44

402 retenus dont 226 promus et 222 confirmés. 11 stages prévus de mars à novembre avec pour objectif de formation pour tous novembre 2026.

➡ Affichages heures créditées

Demande SNPNC d'afficher, dans CREW, les heures créditées au même titre que les heures de vol, directement sur la ligne de planning dans la zone grisée, afin de faciliter leur addition dès l'ouverture de chaque rotation.

Les RP SNPNC ont obtenu qu'une mise à jour à venir intègre cette demande.

Il est précisé qu'il s'agit bien des heures créditées et non des PV. La demande a été réitérée en ce sens par les RP SNPNC.



➡ SMS avant réserve MC

Conformément à l'accord en vigueur, les PNC Moyen-Courrier doivent recevoir un SMS avant 20h précisant leur heure de réserve du lendemain. Or, nous constatons de nombreux retours signalant plusieurs messages dans la journée.

Demande SNPNC : Afin d'éviter ces désagréments et garantir le respect de la procédure, nous demandons à l'Entreprise de procéder à un rappel auprès des services concernés précisant qu'un seul SMS doit être envoyé au PNC, dans le délai prévu par l'accord.

Observation : nous insistons sur le fait de ne pas recevoir de multiples SMS. L'idée d'un indice de stabilité (vert/ orange/ rouge) est à l'étude.

➡ Visibilité réserve

Les PNC souhaitent pouvoir vérifier le nombre de blocs réserve effectués depuis le début de l'année civile.

CREW indique actuellement uniquement le nombre de jours de réserve.

Demande SNPNC : Faire apparaître également le nombre de blocs de réserve réalisés, afin de faciliter les recherches dans les EP4 / EP5. Nous obtenons une maj à venir intégrant notre demande.

➡ Rythme de travail MC

Depuis plusieurs mois des PNC MC remarquent que leur rythme de travail 4ON/3OFF/S4 n'est pas respecté, et se retrouvent avec du 3ON/S2.

Les PNC se demandent pourquoi émettre un choix s'il n'est pas respecté.

Demande SNPNC : Mettre fin à ces pratiques et nous expliquer pourquoi de tels changements de rythme.

➡ RADD & mobilité MC vers LC

Quelles sont les modalités de gestion du reliquat de RADD en cas de mobilité du Moyen-Courrier vers le Long-Courrier ? Réponse Entreprise : le reliquat est posé sur la première période de CA ou TAF.

➡ Limitation annuelle des heures de vol atteinte

Certains salariés sont placés en stop-planning en décembre en raison de l'atteinte du plafond annuel d'heures de vol.

Le SNPNC a demandé quelle était l'ampleur de ce phénomène sur les deux dernières années. Réponse Entreprise : cela concerne environ 10 à 20 personnes par an, sans qu'il soit possible de déterminer si ces salariés souhaitent ou non voler plus.

➡ Congés/TAF & DDA 2

Actuellement, un PN disposant d'une période de congé et/ou de TAF se voit fréquemment refuser l'accès à la campagne DDA2.

Le motif avancé est l'« équilibrage économique », plus précisément l'impossibilité de respecter la règle 5 ON / 2 OFF - 18 h.

Le SNPNC demande une explication claire et concrète de cette logique de restriction et sollicite une évolution du dispositif afin que ce type de configuration, souvent indépendantes de la volonté des PN, n'entraîne plus une limitation d'accès aux DDA2.

->Les RP SNPNC ont obtenu l'ouverture d'un travail sur l'outil, avec un objectif d'évolution prévu pour mars-avril 2026.

➡ Proportion de PNC en TAF et à 100% en heures supplémentaires.

Demande SNPNC : Nous communiquer la proportion de PNC en heures supplémentaires en TAF par rapport aux PN à 100 %. En réponse à notre demande un récapitulatif doit être transmis prochainement à vos délégués RP SNPNC.



VOS RETOURS SONT PRÉCIEUX

Ce sont vos retours qui sont la base des actions des Représentants de Proximité SNPNC.

**Vous êtes comme toujours les bienvenus
à notre permanence 7/7 de la cité PN.**

Contactez-nous aussi via nos canaux habituels.

TEL perm SNPNC :
0149195818
0141564074
0141564186